



**SAINT-LIN-LAURENTIDES**  
*Une ville... à la campagne*

Le \_\_\_\_\_

## Permis d'arrosage spécial

Veillez apposer le permis d'arrosage sur une fenêtre à la vue du public

À qui de droit,

Par la présente, nous autorisons l'arrosage du nouveau gazon, leur ensemencement de gazon, les arbres, les arbustes et les haies nouvellement plantés.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Situé au : \_\_\_\_\_

Saint-Lin-Laurentides, Québec, (Code postal) \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

De 20 h à 23 h, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (maximum de 14 jours)

**SAUF LES LUNDIS**

Lors de journée de pluie, vous devez vous abstenir d'arroser.

**Lorsque l'interdiction totale d'arroser (article 13) est décrétée, ce permis n'est plus valide.**

Le tout en conformité avec l'article 12 du règlement 580-96.

Donné à Saint-Lin-Laurentides, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Service des travaux publics

*Veillez retourner votre formulaire au : [travauxpublics@saint-lin-laurentides.com](mailto:travauxpublics@saint-lin-laurentides.com)*